

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE
Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Licence 2

MATHÉMATIQUES

Année 2024 - 2025

Domaine : Sciences - Technologies - Santé



<https://www.fst.uha.fr/>

Sommaire

Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques	3
2. Le campus	4
2.1. Le plan.....	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement.....	5
3. Scolarité	6
3.1. Service de scolarité	6
3.2. Inscriptions	6
3.3. Validation d'U.E.	6
3.4. Boîte mail UHA	7
3.5. Le calendrier universitaire	8
3.6. Les emplois du temps.....	9
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap	10
3.8. Les sportifs de haut niveau.....	10
3.9. Les étudiants salariés	11
3.10. Les étudiants boursiers	11
3.11. Etudiants Campus France	12
3.12. UE Libre.....	12
3.13. Lexique des abréviations universitaires.....	13
4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	14
5. Informations importantes.....	16
5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :.....	16
PIX (nouvelle certification des compétences numériques).....	16
5.2. Plagiat :	16
5.3. Examens :	16
5.4. Coordonnées utiles.....	16

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Directeur des études : M. Philippe SONNET (philippe.sonnet@uha.fr)

Responsable licence 2ème année : M. Philippe SONNET

Les différents responsables de formation des licences:

Mentions	Parcours	Responsable
SPI	Electronique, Electrotechnique et Automatique Parcours trinational ICS	M. BIROUCHE Abderazik abderazik.birouche@uha.fr
Informatique	Informatique et MIAGE	M. RIVIERE Stéphane stephane.riviere@uha.fr
Informatique	Mathématiques	Mme ANICIC Sylvia sylvia.anicic@uha.fr
SPI	Mécanique - trinationale Mécatronique	M. Mickaël DERIVAZ mickael.derivaz@uha.fr
Physique, chimie	Chimie, parcours Regio Chimica	Mme BALLY-LE GALL Florence regiochimica.enscmu@uha.fr
Physique, chimie	Environnement, Sécurité, Risques	M. LEYSSENS Gontrand gontrand.leyssens@uha.fr
Physique, chimie	Physique	M. PIRRI Carmelo carmelo.pirri@uha.fr
Physique, chimie	Chimie	M. PARMENTIER Julien julien.parmentier@uha.fr
Physique, chimie	Licence renforcée - Physique - Chimie	M. VONAU François francois.vonau@uha.fr
STAPS	Activités Physiques Adaptées et Santé	M. DEGOUTTE Fabrice fabrice.degoutte@uha.fr

2. Le campus

2.1. Le plan

2.2.



2.3.



FST n°18
Bâtiment K

2.4. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F. Lumière Bâtiment K	<u>Amphithéâtres :</u> ILL_K_ AMPHI A ILL_K_ AMPHI TAGLANG ILL_K_ AMPHI GB (Gaston Berger) <u>Salles de COURS ou TD :</u> ILL_K_ 001 à 006 ILL_K_ 100 à 106 ILL_K_ 201 à 203 <u>Salles TP :</u> ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA <u>Salles informatique :</u> ILL_K_110 ETUDIANTS (info en libre-service 24 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO	rez de chaussée rez de chaussée 1 ^{er} étage rez de chaussée 1 ^{er} étage 2 ^{ème} étage 1 ^{er} étage 1 ^{er} étage 1 ^{er} étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée 1 ^{er} étage 1 ^{er} étage 1 ^{er} étage
FST 6 rue F. Lumière Bâtiment F	ILL_F_1 à 4	1 ^{er} étage
ENSISA Lumière Bâtiment I	<u>Salles informatique :</u> ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)	2 ^{ème} étage

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Responsable pédagogique de la 2^{ème} année de licence physique, chimie, informatique et mathématiques : M. Philippe SONNET, philippe.sonnet@uha.fr

Responsable de la filière MATHÉMATIQUES :
Mme Sylvia ANICIC : sylvia.anicic@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

LUNDI au VENDREDI de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé les après-midis.

Responsable de la scolarité L2 mathématiques :
Mme DOUAKHA Hasiba : hasiba.douakha@uha.fr, 03 89 33 62 63

Mme Douakha est votre personne référente en licence 2ème année MATHEMATIQUES, pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : <http://www.fst.uha.fr>

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires :

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives

Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur www.uha.fr avant le **30 septembre 2024 au plus tard**.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

Diplôme	Montant	Justification des frais annexes
Licence (hors STAPS et SVAA)	30 euros	Salle info en libre accès jusqu'à 20 heures donnant accès aux logiciels sous licence en libre-service et à une imprimante avec un quota de 200 impressions
	15 euros	Salle info en libre accès jusqu'à 20 heures donnant accès aux logiciels sous licence en libre-service

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle sera effectuée auprès de la scolarité de la FST **avant le 15 octobre**. Les modalités seront transmises aux étudiants ultérieurement.

Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles de la licence 2 dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 23 septembre 2024**.

3.4. Boîte mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boîte mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boîte mail UHA tous les jours**.

3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024-2025											
LICENCE 2ème Année PHYSIQUE/CHIMIE - RENFORT PC - SPI - MATHS - INFO											
Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier	
1 J		1 D		1 M	Début UE Libres	1 V	Toussaint	1 D		1 M	Jour de l'an
2 V		2 L		2 M		2 S		2 L		2 J	
3 S		3 M		3 J		3 D		3 M		3 V	Vacances
4 D		4 M		4 V		4 L		4 M		4 S	de Noël
5 L		5 J		5 S		5 M		5 J		5 D	
6 M		6 V		6 D		6 M		6 V		6 L	Fermeture
7 M		7 S		7 L		7 J		7 S		7 M	bâtimentaire
8 J		8 D		8 M		8 V		8 D		8 M	CM/DT/TP
9 V		9 L	Rentrée 10h *	9 M		9 S		9 L		9 J	possibles hors
10 S		10 M		10 J		10 D		10 M		10 V	bâtiments FST
11 D		11 M		11 V		11 L	Armistice 1918	11 M		11 S	
12 L		12 J		12 S		12 M		12 J		12 D	
13 M		13 V		13 D		13 M		13 V		13 L	
14 M		14 S		14 L		14 J		14 S		14 M	
15 J		15 D		15 M		15 V		15 D		15 M	
16 V		16 L		16 M		16 S		16 L		16 J	
17 S		17 M		17 J		17 D		17 M		17 V	
18 D		18 M		18 V		18 L		18 M		18 S	
19 L		19 J		19 S		19 M		19 J		19 D	
20 M		20 V		20 D		20 M		20 V		20 L	Début UE Libres
21 M		21 S		21 L		21 J		21 S		21 M	
22 J		22 D		22 M		22 V		22 D		22 M	
23 V		23 L		23 M		23 S		23 L		23 J	
24 S		24 M		24 J		24 D		24 M		24 V	
25 D		25 M		25 V		25 L		25 M		25 S	
26 L		26 J		26 S		26 M		26 J	Vacances	26 D	
27 M		27 V		27 D		27 M		27 V	de Noël	27 L	Reprise Sem4
28 M		28 S		28 L	Vacances	28 J		28 S		28 M	
29 J		29 D		29 M	d'automne	29 V		29 D		29 M	
30 V		30 L		30 M		30 S		30 L		30 J	
31 S				31 J				31 M		31 V	Fin de CC Sem3

Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 S		1 S		1 M		1 J	Fête du travail	1 D		1 M	Jury Sem4 +
2 D		2 D		2 M		2 V	Pont si possible	2 L		2 M	comp+diplôme
3 L		3 L		3 J		3 S		3 M		3 J	
4 M		4 M		4 V		4 D		4 M		4 V	
5 M		5 M		5 S		5 L		5 J		5 S	
6 J		6 J		6 D		6 M		6 V		6 D	
7 V		7 V		7 L		7 M		7 S		7 L	
8 S		8 S		8 M		8 J	Armistice 1945	8 D	Pentecôte	8 M	
9 D		9 D		9 M		9 V	Pont si possible	9 L	L. Pentecôte	9 M	
10 L		10 L		10 J		10 S		10 M		10 J	
11 M		11 M		11 V		11 D		11 M		11 V	
12 M		12 M		12 S		12 L		12 J		12 S	
13 J		13 J		13 D		13 M		13 V		13 D	
14 V	Jury Sem3	14 V		14 L		14 M		14 S		14 L	Fête nationale
15 S		15 S		15 M	Vacances	15 J		15 D		15 M	
16 D		16 D		16 M	de printemps	16 V		16 L		16 M	
17 L		17 L		17 J		17 S		17 M		17 J	
18 M	Vacances	18 M		18 V	Vendredi Saint	18 D		18 M		18 V	
19 M	d'hiver	19 M		19 S		19 L		19 J		19 S	
20 J		20 J		20 D	Pâques	20 M		20 V	Fin de CC Sem4	20 D	
21 V		21 V		21 L	L. de Pâques	21 M		21 S		21 L	
22 S		22 S		22 M		22 J		22 D		22 M	
23 D		23 D		23 M		23 V		23 L		23 M	
24 L		24 L		24 J		24 S		24 M		24 J	
25 M		25 M		25 V		25 D		25 M		25 V	
26 M		26 M		26 S		26 L		26 J		26 S	
27 J		27 J	DUATHLON	27 D		27 M		27 V		27 D	
28 V		28 V		28 L		28 M		28 S		28 L	
		29 S		29 M		29 J	Ascension	29 D		29 M	
		30 D		30 M		30 V	Pont si possible	30 L		30 M	
		31 L				31 S				31 J	

Rentrée L2 PC + MI + SPI : 09/09 à 10h Amphitheâtre TAGLANG puis à 11h répartition par filières

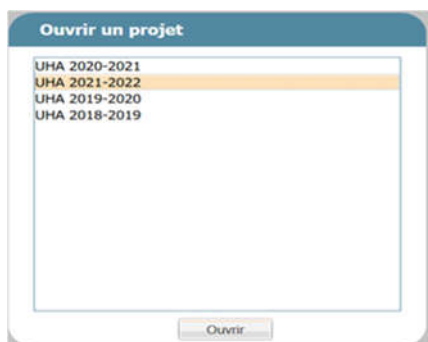
Rentrée L2 Renfort PC : 09/09 à 10h Salle 100

STAGE L2 MATHS : du 15/01 au 24/01/25

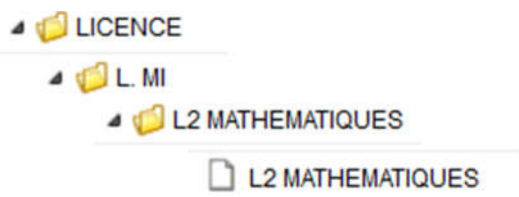
3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles sur des panneaux d'affichage / vitrines dans le hall de la FST, par année, par parcours et par groupe d'appartenance, ainsi que sur le site Web ADE via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer la branche "Stagiaires" (dossier FST) en cliquant sur la flèche. Puis sélectionner l'année "Licence 2" et enfin votre emploi du temps :



Votre emploi du temps sera affiché :



PROJET	ADMINISTRATION	CARACTERISTIQUES	DONNEES	PLANNING	DOCUMENTATION	FR
PLANNING						
S37 - lun. 11 septembre 2023						
Lundi 11/09/2023						
Mardi 12/09/2023						
Mercredi 13/09/2023						
Jeudi 14/09/2023						
Vendredi 15/09/2023						
Samedi 16/09/2023						
S37 - lun. 11 septembre 2023						
S38 - lun. 18 septembre 2023						
S39 - lun. 25 septembre 2023						
S40 - lun. 02 octobre 2023						
S41 - lun. 09 octobre 2023						

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants...sont signalées dans les vitrines d'affichage – à consulter quotidiennement !

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...). **Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.**

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex
tel : 03 89 33 62 17
mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

En cas de difficulté (liée directement aux études en cours, orientation future, problèmes de santé, problèmes financiers,...), n'hésitez pas à en parler au responsable de filière, à la responsable L2, au Directeur de la FST ou à la scolarité.

Si vous vous rendez compte qu'un/une collègue ne vient plus en cours ou ne va pas bien, **signalez le/la.**

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives (SUAPSA)**, au gymnase (bât. A) dès le 1^{er} mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : suaps(at)uha.fr

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" (10h minimum par semaine / 3 mois minimum) doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront **compléter un formulaire de dispense de cours** disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement **(inscription administrative et inscription pédagogique).**

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondants à ses études, **sans exception et à chaque session.**

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne **le reversement des sommes indûment perçues.**

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= 7 jours), le CROUS se réserve le droit de suspendre le versement de la bourse. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais.**

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard 5 jours ouvrés après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre

visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1^{er} étage

téléphone : 03 89 33 64 47

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

3.12. UE Libre

Ouverture du site de l'UHA pour l'inscription des étudiants aux UE Libres (www.uelibres.uha.fr)

-Pour les UE annuelles et celles ne fonctionnant qu'au S1 : **du 16 septembre au 13 octobre 2024**

-Pour les UE fonctionnant qu'au S2 : **du 06 au 26 janvier 2025**

Attention : passé cette date, vous ne pourrez plus vous inscrire...

Rappel : **l'UE libre est OBLIGATOIRE dans chaque filière de licence et est notée** (autant qu'une UE fondamentale). Sans note à cette UE, la compensation annuelle ne pourra pas se faire. **D'où l'importance de cette démarche !!!**

Attention avant de faire votre choix, vérifiez la compatibilité avec votre emploi du temps... Evitez de choisir une UE libre qui se déroule en journée à une heure où vous êtes susceptible d'avoir cours...

Les étudiants qui choisissent des **ECUE à la Fonderie ou FLSH doivent se rapprocher de ces composantes pour connaître les dates d'examens.**

Si vous rencontrez un problème de créneau horaire au début du 2^e semestre (UE annuelles), contactez immédiatement la scolarité pour trouver une solution....

3.13. Lexique des abréviations universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

UE : Unité d'Enseignement

ECUE : Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

M3C : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Contrôle TD : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

EC1 : Examen Commun n°1

EC2 : Examen commun n°2, etc...

3.14. Les langues

Les cours de langues (obligatoires) assurés par des enseignants à la FST sont l'Anglais et l'Allemand.

Pour les étudiants n'ayant jamais étudié l'Allemand auparavant, ils suivront 8 heures de mise à niveau au courant du semestre comportant l'UE d'Allemand.

4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC

Fiche semestre 3

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisation(s)	Type de contrôles	Coeff. Epr.	Coeff. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Durée totale
12MUSIN3	UE SERIES ET INTEGRALES		Contrôles TD	1	3	6	20	30		50
			EC1 Ecrit 2 h	1						
			EC2 Ecrit 3 h	2						
12MUEVN3	UE ESPACES VECTORIELS NORMES		Contrôles TD	1	3	6	20	30		50
			EC1 Ecrit 2 h	1						
			EC2 Ecrit 3 h	2						
12SUAGE3	UE ALGEBRE ET GEOMETRIE 1	Info			3	6				
12SPGEO3	ECUE Géométrie		EC1 Ecrit 2 h	1	1		12	18		30
			EC2 Ecrit 2 h	1						
12SPCAL3	ECUE Compléments d'Algèbre Linéaire		EC1 Ecrit 2 h	1	1		12	18		30
			EC2 Ecrit 2 h	1						
12SUAPR3	UE ALGORITHMIQUE ET PROGRAMMATION	Info			2	6				
12SPALG3	Ecue Algorithmique		EC1 écrit 2h	1	2		12	24		36
			EC2 écrit 2h	1						
12SPPRO3	Ecue Programmation par objets		EC écrit 1h30		1		4	10		14
12SPAN3	Ecue Analyse structurée		EC Ecrit 2 h		1		5	10		15
12SUBDD3	UE BASES DE DONNEES 1	Info	EC1 Ecrit 2 h	1	1	3	10	20		30
			EC2 Ecrit 2 h	1						
12MUALL3	UE LANGUE : ALLEMAND(*)	Info	Contrôles TD []			3		24		24
Totaux SEMESTRE 3						30	95	184		279

EC : Examen Commun

Contrôles TD : au moins 2 évaluations

(*) 8 heures de mise à niveau supplémentaires pour les étudiants n'ayant jamais étudié l'Allemand.

- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

[] Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de Ht-niveau) : Les UE à valider et les MCC seront définies avec le Responsable de Filière sur le contrat p

Fiche semestre 4

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Utilisation	Type de contrôles	Coeff. Epr.	Coeff. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Durée totale
12MUFV4	UE FONCTIONS DE PLUSIEURS VARIABLES		Contrôles TD	1	3	6	24	36		60
			EC1 Ecrit 2 h	1						
			EC2 Ecrit 3 h	2						
12MUAGE4	UE ALGEBRE ET GEOMETRIE 2				3	6				
12MPAGE4	ECUE Algèbre et géométrie		Contrôles TD	1	2		24	36		60
			EC1 Ecrit 2 h	1						
			EC2 Ecrit 3 h	2						
12MPMAO4	ECUE Mathématiques assistées par ordinateur		EC Ecrit 2 h		1		8	12		20
12SUPRO4	UE PROBABILITES ET STATISTIQUES	Info	EC1 Ecrit 2 h	1	2	3	18	22		40
			EC2 Ecrit 2 h	1						
12SUSDD4	UE STRUCTURES DE DONNEES	Info	EC1 Ecrit 2 h	3	2	4				
12SPSDD4	ECUE Structures de données		EC2 Ecrit 2 h	3	3		14	18		32
			Note TD	1						
12SPPSD4	ECUE Projet (* suivi : 1h td/étudiant)		Note projet(*)		1			1*		1
12SUADD4	UE ANALYSE DE DONNEES	Info	EC1 Ecrit 2 h	1	1	3	15	15		30
			EC2 Ecrit 2 h	1						
12MUMPR4	UE METHODOLOGIE & PROFESSIONNALISATION				2	5				
12SPLIB4	ECUE Matière libre (Histoire des Mathématiques, suggérée)		Modalités définies resp.		1			24		24
	<u>et 1 ECUE à choisir parmi</u>				1					
12MPEXP4	ECUE Expérience professionnelle (***Stage, rapport, soutenance) (* suivi : 1h td/étudiant)		Note exp.prof.(*)					1*		1
12MPPRO4	ECUE Projet tuteuré (* suivi : 1h td/étudiant)		Note projet(*)							
12MUANG4	UE LANGUE : ANGLAIS	Info	Contrôles TD []			3		24		24
Totaux SEMESTRE 4						30	103	165		292

EC : Examen Commun

Contrôles TD : au moins 2 évaluations

- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

*** Stage d'au moins deux semaines ou expérience professionnelle d'au moins deux semaines entre juillet et janvier dans une structure (entreprise, administration, établissement scolaire, institut de recherche, association...), rapport et soutenance avant fin du S4.

(*) La note de projet/exp.prof contiendra au moins une note de rapport écrit et une note de soutenance orale et pourra inclure d'autres évaluations.

5. Informations importantes

5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :

a) PIX (nouvelle certification des compétences numériques)

Pour l'obtention du diplôme de licence, chaque étudiant doit se présenter à l'épreuve PIX durant son cursus (**Décision CFVU du 24 mai 2018**). **Plus d'informations vous seront données ultérieurement. Cette mesure sous-entend qu'un étudiant ayant obtenu 180 Crédits à sa Licence peut se voir refuser la délivrance de son diplôme s'il ne s'est pas présenté à la certification PIX.**

5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.3. Examens :

Les calculatrices scientifiques sont interdites lors des examens.

Chaque étudiant doit être en possession de sa propre calculatrice de type « collègue ».

Examens finaux:

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

Contrôle intermédiaire ou de TD :

La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».

5.4. Coordonnées utiles

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé ([SUMPPS](#)) :

Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner^[1]_{SEP} – 68093 Mulhouse Cedex
Téléphone : 03 89 33 64 46

Secrétariat du Service Social Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)

1, rue Alfred Werner^[1]_{SEP} – 68093 Mulhouse Cedex
Téléphone : 03 89 33 62 18
E-mail : accueil.social@uha.fr

Psychologue : alexis.boehrer@uha.fr

Psychiatre : maud.hartmann@uha.fr

Service d'Information & d'Orientation

Rez-de-chaussée de la Maison de l'Étudiant (bâtiment Q) - Campus Illberg
1 rue Alfred Werner, 68 093 MULHOUSE Cedex
Téléphone : [03 89 33 64 40](tel:0389336440)
E-mail : sio@uha.fr
Ouverture :
les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h,
le jeudi de 10h30 à 12h et de 13h à 17h.

Conseiller d'Orientation Psychologue

Service d'Information et d'Orientation

E-mail : noel.pelletier@uha.fr
Téléphone : [03 89 33 62 93](tel:0389336293)

Référents accueil étudiants internationaux

"Amine Agountaf" : amine.agountaf@uha.fr

"Micaeli Louise Da Silva Moreira" : micaeli-louise.da-silva-moreira@uha.fr